
Un calcul économique indépendant des incitations financières

Hervé Le Bras



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/295>
DOI : [10.4000/economiepublique.295](https://doi.org/10.4000/economiepublique.295)
ISSN : 1778-7440

Éditeur

IDEP - Institut d'économie publique

Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2004
ISSN : 1373-8496

Référence électronique

Hervé Le Bras, « Un calcul économique indépendant des incitations financières », *Économie publique/ Public economics* [En ligne], 13 | 2003/2, mis en ligne le 04 janvier 2006, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/295> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economiepublique.295>

économie publique

études et recherches

Revue de l'Institut d'Économie Publique

Deux numéros par an

n° 13 - 2003/2



économiepublique sur internet : www.idep-fr.org > Publications

© Institut d'économie publique – IDEP

Centre de la Vieille-Charité

2, rue de la Charité – F-13002 Marseille

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en France.

La revue **économie**publique bénéficie du soutien du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISSN 1373-8496

Dépôt légal en cours

Un calcul économique indépendant des incitations financières

Hervé Le Bras *

Thomas Malthus a été l'un des premiers à constater que dans le monde moderne, les pauvres étaient désormais plus prolifiques que les riches. Depuis le Haut Moyen-âge, les riches avaient tendance à se reproduire plus que le reste de la population pour de simples raisons démographiques : meilleure alimentation, plus faible mortalité et mises en nourrice qui diminuaient les intervalles intergénérationnels. Mais à partir du XVII^e siècle, pour des motifs qui n'ont pas encore été éclaircis, les classes les plus aisées ont commencé à réduire leur descendance. C'est le cas des bourgeois de Genève dès 1650 puis des pairs et ducs de France au début du XVIII^e siècle et en Angleterre des Landlords, ducs et baronnets. Malthus en a tiré la conclusion qu'il fallait freiner la reproduction des pauvres en retardant l'âge auquel ils se mariaient jusqu'à ce qu'ils aient assez d'argent pour élever les enfants qu'ils engendreraient au lieu de laisser la société subvenir à leurs besoins par le biais des lois des pauvres, ces « poor laws » qu'il combattait énergiquement dès la première édition de son célèbre Essai. Un siècle plus tard, inquiets de la faible fécondité de leur pays, les démographes français regroupés autour de Jacques Bertillon inaugurent les campagnes natalistes qui se prolongent jusqu'à maintenant en développant une argumentation complémentaire à celle de Malthus : encourager les riches ou tout au moins les classes moyennes à faire des enfants. Le présent dossier de la revue *Économie publique* propose des éléments de bilan de cette politique démographique et s'interroge sur son efficacité.

Les politiques natalistes et malthusiennes partagent ainsi la croyance commune que plus de revenu signifie plus d'enfants. Malthus le fait sur le mode normatif en supposant que les pauvres sont trop abrutis et trop imprévoyants pour ajuster la taille de leur famille à leur revenu. Les natalistes français adoptent le mode positif en postulant qu'un supplément de revenu, direct ou indirect (par exemple des aides familiales) accroîtra la fécondité. Les articles de Guy Laroque, Bernard Salanié et Camille Landais mettent en doute cette croyance encore largement répandue en cherchant à vérifier si elle est effectivement fondée empiriquement. Ils donnent ainsi crédit *a priori* à l'hypothèse nulle d'une absence d'effet des incitations financières sur la fécondité et rejoignent un ensemble considérable

*. EHESS, INED. lebras@ehess.fr

d'observations et de théories qui invalident la relation positive entre revenu et fécondité.

Des observations d'abord. Elles sont massives depuis deux siècles. Sous l'appellation de transition démographique ou plus largement de modernisation, elles constatent que la fécondité diminue avec l'élévation du niveau de vie. C'est d'abord vrai à l'échelle mondiale où les pays les plus pauvres (Afrique sub-saharienne) sont les plus féconds et les plus riches, les moins féconds (Europe, Japon, Amérique du nord). Cela est ensuite vrai sur le long terme dans chaque pays car la fécondité a diminué avec l'accroissement du revenu par tête. Cela est aussi vrai à l'intérieur des États où l'on observe pratiquement toujours une courbe de fécondité (« en J inversé »), les plus pauvres étant les plus prolifiques, les classes moyennes, les moins et les classes les plus aisées un peu plus fécondes que les classes moyennes.

Des théories ensuite. Car il fallait bien rendre compte de ces contre-évidences empiriques. L'une des premières explications intéressantes date des débuts du natalisme. Arsène Dumont inventa alors la notion de « capillarité sociale ». Pour s'élever dans l'échelle sociale, les couples utilisaient toutes leurs ressources. Avoir des enfants, les élever et les former soustrayait une partie de ces ressources et freinait l'ascension sociale. À juste titre, Arsène Dumont estimait que cette contrainte financière exerçait ses effets les plus forts sur les classes moyennes, ce qui expliquait qu'elles soient les moins fécondes. Les classes populaires qui ne cherchaient pas l'ascension sociale avaient des enfants en plus grand nombre et les classes les plus aisées pour lesquelles l'éducation des enfants ne représentait pas une portion importante du budget familial avaient aussi un peu plus d'enfants, n'étant limitées que par la perspective d'une division des héritages (Dumont, 1999)¹. L'argument malthusien de l'imprévoyance des classes populaires a été battu en brèche plus récemment par des travaux d'anthropologie économique. John Caldwell a notamment montré que si les habitants des régions peu développées d'Afrique continuaient à avoir de nombreux enfants, c'est qu'ils y trouvaient leur compte. Ils utilisaient très tôt les enfants pour effectuer, non pas des travaux durs, mais pour remplacer des adultes qui pouvaient alors s'employer à des tâches plus productives. Ainsi les enfants gardent les troupeaux ou l'étalage des femmes de leur maisonnée au marché, ce qui libère un adulte. En outre, dans le contexte d'urbanisation et de modernisation, chaque enfant représente un billet de loterie. Il peut être remarqué par un parent qui a réussi, être protégé par lui et obtenir à terme un emploi intéressant dont ses proches profiteront. Autant d'enfants, autant de tickets de loterie. L'extension de l'éducation obligatoire et le recul de l'âge à la sortie des études contredit ces deux tendances. Pendant qu'il est à l'école, l'enfant ne peut plus remplacer un adulte, donc participer à la production du ménage et

1. On trouve une remarquable application des idées d'Arsène Dumont dans le curieux et ultime roman d'Emile Zola « *Fécondité* »

ses possibilités de carrière future dépendront de ses compétences acquises et non plus seulement de son réseau de relations familiales. Il ne sera plus un ticket de loterie mais un investissement si jamais on attend de lui qu'il redistribue ses gains futurs.

Ce dernier aspect présente l'intérêt d'introduire à la théorie de Gary Becker. L'économiste de Chicago a en effet résolu le paradoxe de la forte fécondité des pauvres en introduisant dans la fonction d'utilité un arbitrage entre quantité et qualité des enfants. À faible revenu, l'arbitrage est en faveur de la quantité, les enfants étant éduqués sur le tas sans investissement particulier des adultes. À fort revenu, les parents consacrent de l'argent et surtout du temps pour donner un capital humain important à leurs enfants. Plus d'enfants signifie pour eux moins de temps et de ressources consacrées à chacun, donc une moins bonne formation pour chacun. Ce dernier constat est logique dans une économie très compétitive où les rendements de l'éducation sont plus que proportionnels : deux fois plus de temps et d'argent pour un enfant lui donnant la possibilité d'accéder à un métier où son revenu sera plus de deux fois supérieur. De nombreuses données empiriques confirment l'idée de Becker. Par exemple, en France, des enquêtes effectuées au CREDOC montrent que seuls les enfants issus de familles de un ou deux enfants connaissent en moyenne une ascension sociale, les enfants de familles plus nombreuses restant en moyenne dans le milieu de leurs parents.

Si l'on suit ces considérations, la question des aides à la natalité se pose tout à fait autrement. Tout d'abord, l'enfant représente lui-même un coût supplémentaire pour la famille et un coût de longue durée dans un pays où l'âge moyen à la décohabitation dépasse 20 ans. C'est parce que ce coût était compensé par un gain de productivité du ménage que l'argument de Caldwell était recevable. Mais dans les pays développés, le coût n'est plus compensé, loin de là. On peut penser avec Laroque et Salanié que les futurs parents optimisent leur fonction d'utilité en calculant précisément combien la naissance d'un enfant supplémentaire leur apportera de gain de satisfaction (il n'est pas prouvé que les couples se comportent ainsi), mais dans ce cas, ce sera une évidence immédiate pour les mêmes parents de soustraire du gain le coût que représentera l'enfant, un coût qui s'étalera sur plus de vingt années. Il y a là une aporie du raisonnement économique. L'argument consistant à dire que le coût de l'enfant est directement équilibré par la satisfaction supplémentaire que l'enfant procure au couple est spécieux. Il faudrait imaginer que le couple ferait sa comptabilité utilitariste dans deux compartiments distincts et étanches, l'un pour les coûts et revenus du couple, l'autre pour ceux de l'enfant. L'utilisation d'échelles de consommation telle celle de Cambridge vient aussi s'inscrire en faux de cette double comptabilité : si le revenu d'un couple avant une première naissance est R , si le solde net des prestations familiales diverses lié à la naissance de l'enfant est dR , le gain de revenu n'est pas dR . En comptant l'enfant pour une demi-part, il faut dorénavant

partager le revenu $R+dR$ en 2,5 parts. Le gain, si gain il y a, est seulement de $\frac{(R+dR)}{2,5} - \frac{R}{2}$.

L'argument de Becker est lui aussi directement contraire aux calculs natalistes. En effet, l'augmentation du revenu a pour effet de déplacer l'optimum de la fonction d'utilité vers moins d'enfants mais de plus grande qualité. On devrait donc se demander non pas si les aides et allocations de diverses sortes vont avoir un effet positif sur la natalité, mais plutôt, en bonne logique beckerienne, un effet négatif. De toutes manières, comme le montrent Laroque, Salanié et Landais avec une grande élégance dans l'emploi des techniques statistiques, l'effet des mesures financières sur la fécondité est quasiment nul. Les APE et PAJE n'ont pratiquement pas d'impact et, pour le quotient familial, l'effet se limite à une strate infime de la société, sans effet donc sur la natalité générale. En réalité, la question posée ne concernait pas et ne pouvait pas concerner le comportement fécond total, c'est-à-dire le nombre final d'enfants qu'auront les couples ou descendance finale mais le comportement conjoncturel : comment les couples construisent-ils leur famille en fonction des changements de législation, particulièrement des changements fiscaux ? Avec un peu de malice, je serais tenté de voir dans les trois études, trois exemples de méthodes pour étudier et déjouer les pièges des indices conjoncturels de fécondité.

Il me semble en effet que le grand changement survenu dans les régimes de fécondité des pays développés, depuis 1973, concerne le calendrier et non plus l'intensité. Dans la plupart des pays d'Europe, la descendance finale est en effet stabilisée tandis que l'âge moyen à la première maternité et donc aux maternités suivantes continue de s'élever. Il est passé de 23,5 ans à 29 ans en France entre 1973 et 2000. On peut faire le même constat pour la mortalité avec une espérance de vie qui augmente d'un an tous les 4,5 ans depuis 1970. Il suffit d'un petit retard ou d'une petite avance des phénomènes une année donnée pour que les indices conjoncturels tels que taux bruts de natalité de mortalité et indice « synthétique » de fécondité le répercutent fortement. Ainsi, une hausse de deux mois de l'âge moyen à la maternité se traduit par une chute de 17 % de l'indice conjoncturel, soit un passage de 2,1 à 1,75, situation de la France depuis 1973. La flexibilité des calendriers les rend sensibles à des mesures politiques conjoncturelles comme on l'a mis en évidence dans plusieurs pays (Suède dans les années 1980, Pologne, Allemagne de l'Est et Tchécoslovaquie dans les années 1970). Très souvent, la modification conjoncturelle sans changement du résultat final exprime seulement un effet d'aubaine. Des couples qui comptaient avoir un enfant supplémentaire se sont décidés plus rapidement car la législation leur était favorable, ce qui pouvait ne pas durer longtemps (la succession des mesures de politique familiale le montre bien depuis 30 ans au moins en commençant par le « million pour le troisième enfant » de l'époque Giscard).

Les résultats obtenus dans les trois articles qui constituent le dossier n'en

prennent que plus de force. Dans un seul cas, celui de la reprise des mariages, traité par Sophie Buffeteau et Damien Echevin, l'expérience naturelle qui a consisté à changer le calcul des parts par foyer pour l'impôt sur le revenu, paraît avoir eu un retentissement sur le nombre de mariages. Mais, précisément, c'est le seul des trois cas étudiés qui n'ait plus de signification sociale forte. La fécondité hors mariage est en train de rejoindre la fécondité dans le mariage qui devient un rite sans conséquences profondes si bien qu'il est sensible aux intérêts économiques immédiats². Au contraire, la construction de la famille, donc la fécondité qu'étudient les deux articles de Laroque, Salanié et Landais se montre pratiquement insensible aux changements de politique familiale, dans son résultat comme dans son cheminement, ce qui est plus remarquable. Une mécanique interne précise continue à retarder l'âge à la première maternité (et paternité), à établir une descendance finale d'environ deux enfants, à privilégier la famille de deux enfants, à maintenir des différences de fécondité par profession et par région, mais les incitations directes ou indirectes (par couplage avec l'abandon d'une activité ressentie comme pénible) ne modifient pas cette mécanique rigoureuse. Reste à comprendre pourquoi les différences sociales et professionnelles subsistent en matière de fécondité et quelles en sont les éventuelles causes économiques, donc à revenir à Gary Becker et à Arsène Dumont. Donnons un petit exemple pour conclure sur l'intérêt de recherches dans cette direction.

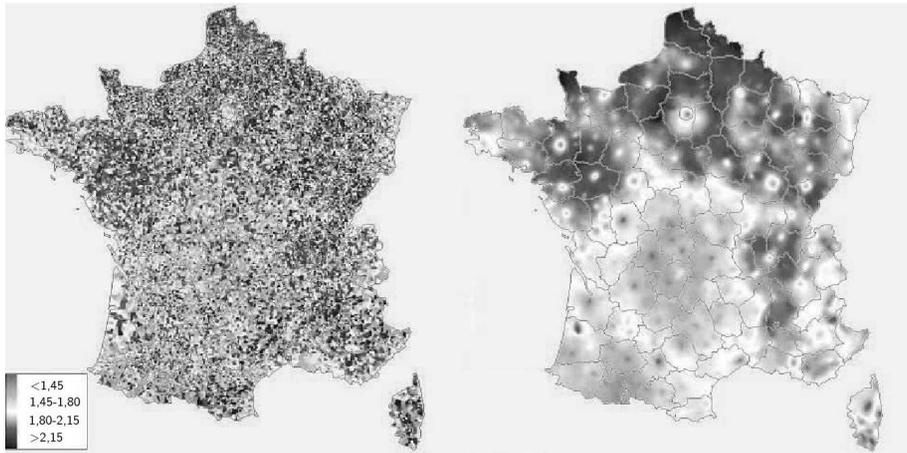
Sur les deux cartes de la figure 1, on a indiqué les valeurs de l'indice conjoncturel de fécondité par commune entre 1984 et 1989³. La première carte qui représente les valeurs communales est assez confuse en raison de fluctuations importantes dans les petites communes qui sont la majorité. En lissant la carte⁴, on obtient un résultat saisissant que l'on peut ensuite contrôler par une analyse de variance à deux facteurs (régions et classes de densité). Un grand Sud-Ouest comprenant tout le sud de la Loire et l'ouest du Rhône a une fécondité nettement plus faible que la moyenne. Simultanément, dans chaque région, la fécondité des agglomérations est inférieure à celle des zones rurales. L'apparition d'un grand Sud-Ouest peu fécond n'est pas une véritable surprise. Dans cette région ancienne de petite propriété, des pratiques d'héritage préférentiel ont subsisté (usage de la quotité disponible ou reconnaissance de dettes plus ou moins fictives) après la

2. En revanche, la proportion d'enfants reconnus par le père soit automatiquement dans le mariage, soit par déclaration lors de la naissance reste à peu près stable depuis un siècle, autour de 95 %

3. Les indices conjoncturels ont été calculés à partir des naissances annuelles par commune sur la période et des pyramides d'âge communales aux recensements de 1982 et 1990, en appliquant la méthode de Princeton aménagée pour la circonstance (on postule un profil de fécondité par âge égal au profil national et on calcule un multiplicateur de ce profil dans chaque commune dont on connaît la répartition par âge des femmes d'âge fécond. Pour plus de détails : H. Le Bras (1999).

4. Par une méthode inspirée du Krigage et très simple : on répartit la population de chaque commune autour du chef lieu de commune selon une loi gravitaire elliptique et on somme en chaque point les effectifs.

Révolution. L'anthropologue Georges Augustins qui a constaté la même partition de la France parle d'une France où l'on hérite de la maison (le Sud-Ouest) et d'une France où l'on hérite du nom (le reste de la France, en particulier au nord de la Loire). Or, on ne peut en général léguer qu'une maison tandis que l'on peut distribuer son nom en autant d'exemplaires que l'on veut. Il peut sembler que l'on s'éloigne du sujet, mais non : une maison, un héritage, un bien, tout cela appartient au calcul économique, un calcul différent de celui des allocations, un calcul à long terme mieux en phase avec la nature de la reproduction qui concerne aussi le long terme.



Références

Augustins, G. 1989. *Comment se perpétuer : devenir des lignées et destin des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Paris, Société d'ethnologie.

Becker, G. 1991. *A Treatise on the Family*, Cambridge, Mass., Harvard U.P.

Bertillon, J. 1911. *La dépopulation de la France*, Paris, Felix Alcan.

Biller, P. 2000. *The measure of multitude*, Oxford, Oxford U.P.

Dumont, A. 1999. *Dépopulation et civilisation*, rééd. par A. Béjin, Paris, Economica.

Henry, L. 1955. *Anciennes familles genevoises*, Paris, PUF.

Klijzing, E. and M. Corijn (eds). 2002. *Dynamics of fertility and parthnership in Europe*, New-York, U. N.

Le Bras, H. 2000. « Passé simple et présent composé », *Le genre humain*, pp. 91-100.

Le Bras, H. 1999. *Géographie des modes de garde de la petite enfance : crèches, AFEAMA, APE, AGED*, Paris, CNAF, convention 97/143.